

Régimes spéciaux

le faux prétexte pour attaquer les retraites de tous les salariés

Les régimes spéciaux de retraites (salariés de la SNCF, de la RATP, d'EDF-GDF . . .) se retrouvent confrontés à une attaque en règle programmée de longue date. Ne nous trompons pas, l'enjeu de cette « réforme » va bien au-delà de la seule affaire des régimes spéciaux. Sur un sujet aussi sensible que les retraites, il fallait diviser le salariat pour pouvoir l'affronter. En 1993, Balladur avait commencé en s'attaquant aux retraites des salariés du secteur privé (40 ans de cotisations, retraite calculée sur les 25 meilleures années et non sur les 10). En 1995, Juppé, s'appuyant sur l'inégalité créée par Balladur entre salarié du privé et du public s'attaquait, au nom de l'égalité, à la retraite des fonctionnaires et aux régimes spéciaux. L'énorme mobilisation de novembre-décembre 1995 l'obligeait à reculer.

Fillon en a tiré les leçons : en 2003, il ne s'est attaqué qu'aux seuls fonctionnaires. Sarkozy et Fillon estiment maintenant qu'il est temps d'en finir avec les régimes spéciaux, toujours au nom de leur conception de l'« égalité » . . . celle du nivellement par le bas. En 1995 les salariés du public ont défendu les intérêts de tous les salariés. En 1995, les salariés de la fonction publique, ceux de la SNCF, d'EDF-GDF, de la Ratp ont été accusés de défendre des « intérêts corporatistes ». En réalité, en défendant leurs propres retraites, ils ont défendu les retraites de tous les salariés, du privé comme du public. Pendant 8 ans, aucun gouvernement n'a osé remettre en cause les retraites dans le public mais aussi dans le privé. Il n'était pas possible, en effet, d'exiger des salariés du privé une augmentation de leur durée de cotisation tant que les salariés du public bénéficiaient de 37,5 années. Mais en 2003, Fillon ne s'est pas contenté d'obliger les salariés du public à cotiser 40 annuités. Dès 2008, la loi qu'il a fait voter, augmentera d'un trimestre par an ans la durée de cotisation dans le privé et dans le public. Les 45 annuités préconisées par le Medef sont en bonne voie.

Un enjeu financier au total assez peu important.

Souvent la confusion règne entre les régimes spéciaux de retraite des trois Fonctions Publiques (Etat, collectivités territoriales, hôpitaux) et les régimes spéciaux de la SNCF, de la RATP, d'EDF-GDF, des mines. Or, seuls

ces derniers sont concernés puisque les trois fonctions publiques ont été au nombre des victimes de la loi Fillon de 2003. L'enjeu financier est donc beaucoup moins important que ce qui est suggéré. Il faut donc chercher ailleurs les véritables objectifs de cette réforme. Les perspectives démographiques (le nombre de retraités augmente et le nombre de cotisants diminue) seraient un argument permettant de justifier le projet de réforme. Mais il est un peu court car ne prenant pas en compte les causes de cette évolution démographique. La cause fondamentale de cette évolution est pourtant évidente : la dégradation du service public et le fait que depuis plus de 20 ans, les embauches nécessaires à un fonctionnement correct du service public n'ont pas été effectuées. Il est donc normal que la solidarité nationale intervienne pour financer les retraites de ces régimes. Si tel n'était pas le cas, quel serait le sort des mineurs retraités ?

Enfin, lorsque l'on analyse la question des retraites, il est nécessaire de se projeter dans l'avenir. En effet, si la situation démographique des régimes spéciaux n'est pas très favorable aujourd'hui il n'en sera pas de même dans 20 ans (1) à la condition que cesse la dégradation du service public.

(1) *La diminution des embauches depuis plus de 20 ans se traduira par une diminution des départs en retraite en 2025. Aujourd'hui, il y a environ 500 000 retraités (certains ne bénéficiant, d'ailleurs, que de pensions de réversion) relevant des régimes spéciaux pour un total de 12 millions de retraités, soit 4,2 %. En 2025 les chiffres seront tout à fait différents : environ 300 000 pour environ 18 millions de retraités, soit 1,6 % du total.*

Alors pourquoi cette réforme ?

Parce que le gouvernement veut mettre à terre ceux qui ont été le fer de lance des mobilisations 1995 et 2006. C'est aussi l'un des buts des privatisations, même si ce n'est pas le plus important. Parce que la droite veut aller au-delà de l'allongement d'un trimestre par an de la durée de cotisation et aller le plus rapidement possible vers une retraite à taux plein pour 45 années de cotisation. Mais cela ne sera possible politiquement que quand aura sauté l'ultime verrou des 37,5 années de cotisation dans les régimes spéciaux.

Pourquoi pas un seul régime de retraite ?

La question est judicieuse. Mais il faudrait d'abord la poser au gouvernement qui, avec la loi Fillon, a fait le lit des fonds de pension et mis à mal la possibilité d'un seul régime unifié de retraite par répartition.

L'égalité des droits.

Il reste cependant une question de fond : pourquoi les salariés d'EDF, la SNCF, la RATP pourraient-ils profiter de conditions de départ en retraite qui seraient plus « avantageuses » que celles des salariés du privé ou des trois fonctions publiques ? Les salariés des entreprises visées ont la possibilité de partir en retraite à 55 ans, voire à 50 ans. Ils cotisent 37,5 années contre 40 dans les autres secteurs. Leurs retraites sont calculées sur le dernier salaire. Est-ce acceptable au regard du sort imposé aux salariés du privé ou de la Fonction publique ? Que 18 000 agents de conduite de la Sncf (10 % des agents de la Sncf) puissent prendre leur retraite à 50 ans ne paraît pas scandaleux au regard de la nature de leur métier et particulièrement de la sécurité des usagers. D'ailleurs, les militaires peuvent la prendre bien avant cet âge mais ne font pas l'objet d'une attention aussi soutenue. Ce qui est regrettable, par contre, c'est que la pénibilité du travail et la sécurité (des usagers de la route par exemple) ne soient pas prise en compte dans le secteur privé. Que les 160 000 autres agents de la Sncf puissent partir à 55 ans correspond au versement de cotisations retraites beaucoup plus élevées que dans le secteur privé. En 2000, ces cotisations s'élevaient à 26 % de son salaire pour un salarié du privé (régime général et ARCCO) mais à 36 % de son salaire pour un salarié de la Sncf. Une partie de ces 36 % est certes payée par l'Etat mais c'est aux dépens d'un salaire direct plus élevé.

Il n'y a donc pas égalité. . . Mais tout le problème est de savoir comment établir cette égalité.

L'espérance de vie après 60 ans augmente (même si elle le fait beaucoup moins rapidement que ne l'affirme la loi Fillon). On pourrait donc s'interroger sur une éventuelle discussion d'un allongement de la durée de cotisation. Mais elle n'aura aucun sens tant que sévira le chômage de masse et que différer le départ à la retraite obligera des centaines de milliers

de jeunes à rester au chômage. Cela n'aura aucun sens, non plus, tant que la durée moyenne d'une carrière dans le secteur privé sera, comme aujourd'hui, égale à 37 ans. Dans les conditions actuelles, en effet, obliger les salariés du privé à cotiser au-delà de 37,5 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein relève d'un déni de réalité, d'une volonté de faire chuter dramatiquement le niveau des retraites sans oser l'avouer. Le patronat licencie à tour de bras les salariés de plus de 50 ans et le gouvernement Villepin a supprimé le seul frein existant (contribution Delalande). De plus en plus de salariés du privé (notamment les femmes) partent avec des retraites amputées, de plus en plus proches du minimum vieillesse. Ils seront sans doute la majorité dans 30 ans. Certes, l'égalité est nécessaire. Mais la seule égalité possible, aujourd'hui, si l'on ne veut pas baisser le niveau des retraites, c'est les 37,5 annuités, dans le privé comme dans le public (fonction publique et régimes spéciaux).

Comment financer les retraites ?

L'alignement des régimes spéciaux de retraites sur les autres régimes de retraite des salariés ne concernerait que 1,6 % des retraités en 2025. Cette réforme n'apportera pas une solution au financement des retraites et il faut reposer la question. La solution qui consiste à considérer que l'équilibre financier sera le produit de l'allongement de la durée de cotisation et de la baisse du montant des retraites n'est pas acceptable. Car cela signifierait que dans 30 ans, vieillesse et pauvreté redeviendraient synonymes pour la majorité des salariés en retraite, comme il y a 40 ans ! Pourtant, selon le Conseil d'Orientation des Retraites et le rapport Charpin il était possible de maintenir le niveau des retraites à condition d'augmenter les cotisations retraites de 15 points en 40 ans. Cela représente une augmentation de 0,38 point par an ce dont le Medef ne veut absolument pas. Et pourtant cette solution permettrait de financer des retraites égales à 75 % du salaire et (en augmentant plus rapidement le taux des cotisations patronales) de commencer à répartir autrement les richesses. Cela permettrait de commencer à reprendre au capital les 160 milliards d'euros annuels gagnés par les profits au détriment des salaires au cours des 25 dernières années. L'égalisation des retraites se ferait alors par le haut et non par le bas comme le veulent le gouvernement et le Medef.

Tél: 05-56-55-86-14

Fax : 05-56-55-89-80

Site Internet: <http://perso.wanadoo.fr/sudmetaux33/>

E-mail: sud.metaux33@wanadoo.fr